



AVIS PUBLIC

CALENDRIER DES SÉANCES ORDINAIRES DU CONSEIL MUNICIPAL

ANNÉE 2026

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par la soussignée, Greffière-trésorière de la susdite Municipalité,

QUE conformément à l'article 148 du Code municipal du Québec, le Conseil de la Municipalité de Venise-en-Québec a adopté, lors de sa séance tenue le 18 novembre 2025, une résolution par laquelle est établi le calendrier des séances ordinaires pour l'année 2026.

QUE les jours et l'heure du début de chacune des séances ordinaires sont fixés comme suit :

DATES	HEURE	DATES	HEURE
Lundi 19 janvier	19h	Lundi 16 février	19h
Lundi 16 mars	19h	Lundi 20 avril	19h
Lundi 18 mai	19h	Lundi 15 juin	19h
Lundi 20 juillet	19h	Lundi 17 août	19h
Mardi 21 septembre	19h	Lundi 19 octobre	19h
Lundi 16 novembre	19h	Lundi 14 décembre	19h

QUE le Conseil invite cordialement ses citoyennes et citoyens à assister aux assemblées publiques qui se tiendront en cours d'année.

DONNÉ ce 20^e jour du mois de novembre 2025 à Venise-en-Québec.

Magali Filocco
Directrice générale et greffière-trésorière

Certificat de publication

Je, Magali Filocco, Directrice générale et greffière-trésorière de Venise-en-Québec, certifie par la présente que j'ai affiché le présent avis public concernant calendrier des séances ordinaires du conseil municipal aux deux endroits désignés par le Conseil.

Tel que prévu au règlement 455-2018 adopté le 3 juillet 2018 par le conseil municipal, je, Lukas Bouthillier, Directeur général de Venise-en-Québec, certifie par la présente que j'ai affiché le présent avis public concernant calendrier des séances ordinaires du conseil municipal sur le site Internet de la Municipalité le 20 novembre 2025.

Magali Filocco
Directrice générale et greffière-trésorière
20 novembre 2025

MUNICIPALITÉ DE VENISE-EN-QUÉBEC

237, 16^e Avenue Ouest

Venise-en-Québec (Québec) J0J 2K0

information@venise-en-quebec.ca | 450 346-4260 | veniseenquebec.ca